



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement R-229-2023 affectant une partie du surplus accumulé au rapport financier de 2023 aux fins de l'augmentation du fonds de roulement.

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance ordinaire du 01 octobre 2024 le conseil a adopté le règlement R-229-2024 affectant une partie du surplus accumulé au rapport financier de 2023 aux fins de l'augmentation du fonds de roulement.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 3 octobre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 3 octobre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière